

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2020 AFFICHE LE 6 novembre 2020

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt à 19 heures, le 2 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Mousker compte-tenu de l'épidémie de COVID19, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2020

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Marine BARDOU - Pierrick EZAN - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY - Patrick AVALLE - Christina CARBONNET SUEUR - Anne DU BOISBAUDRY - Eric GUILLOU - Alain LAVACHERIE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Michèle BELLEGO à Armelle LE FOURNIER, François BRUNEAU à Georges ALBOUY, Nathalie CHOQUIER-GUILBAUD à Marine BARDOU

ABSENTS EXCUSES : Rozenn ANTHOINE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Marine BARDOU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 septembre 2020.

AQTA : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le rapport sur le prix et la qualité du service dans le domaine du traitement des ordures ménagères et assimilés pour l'année 2019 a été présenté devant le conseil communautaire.

Ces rapports ont été examinés par la commission environnement puis par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) qui les a adoptés. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de chaque rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Les services d'AQTA n'ayant pas transmis ce rapport à ce jour. Il a été décidé de reporter ce bordereau au prochain conseil municipal.

AQTA : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019 a été présenté devant le conseil communautaire.

Ces rapports ont été examinés par la commission environnement puis par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de chaque rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, prennent connaissance de ce rapport.

MORBIHAN ENERGIES : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, Morbihan Energies (anciennement SDEM) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il fédère l'ensemble des 250 communes du Morbihan pour une population de plus de 751 000 habitants. Morbihan Energies est chargé de contrôler les concessionnaires, développer et renforcer le réseau de distribution.

Outre l'électricité, Morbihan Energies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants : éclairage, numérique, énergies, mobilité durable, fibre, SIG.

Le comité syndical de Morbihan Energies est constitué de 54 membres désigné parmi les représentants des Communes membres, selon une répartition démographique et géographique établie par les statuts.

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2019 doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020.

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, prennent connaissance de ce rapport.

CDG56 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « PRESTATION PAYE »

Il a été conclu depuis un certain nombre d'années, une convention entre la commune de SAINT-PHILIBERT et le Centre de Gestion, relative à la prestation paye.

La convention s'inscrit dans le cadre de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui permet au CDG d'assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande de ces derniers.

La commune confie donc au CDG le soin d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la préparation de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, sur la base des informations fournies par celle-ci.

La prestation fait l'objet d'une facturation établie sur la base d'un tarif fixé et révisé par le Conseil d'Administration du CDG. A ce jour, le tarif s'établit à 6.30 € par bulletin de paye.

La convention prend effet à la date de signature pour s'achever au 31 décembre 2023.

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, valident la convention à signer avec le CDG relative à la prestation paye.

CDG56 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE D'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS

Le CDG, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et comme l'y autorise la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale, développe, au service des employeurs publics, des services facultatifs en vertu des articles 22 à 26-1 de cette même loi. Ces missions facultatives sont mises en œuvre sur décision du Conseil d'Administration.

Indispensables au bon fonctionnement des collectivités et établissements publics, ces services facultatifs contribuent à faciliter, délivrer et développer un service public local de qualité et à moindre coût du fait de l'utilisation en commun de moyens humains et matériels au niveau départemental.

La convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation des services facultatifs du CDG56.

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la loi n°84-53, le CDG 56 propose des services supplémentaires à caractère facultatif financés :

- Soit par une cotisation additionnelle assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité et dont le taux est fixé par délibération du Conseil d'Administration
- Soit par convention

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, valident la convention-cadre d'accès aux services facultatifs à signer avec le CDG.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Précisant que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant et vu la délibération de la commune de SAINT-PHILIBERT relative à l'organisation des services et au tableau des effectifs, Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire à ce jour de modifier les emplois permanents au sein du service administratif et notamment le poste de Direction, de comptabilité et de communication.

A savoir :

- Le poste de Direction sera pourvu par un grade de rédacteur principal 2^{ème} classe au lieu du grade d'attaché territorial.
- Le poste de comptabilité sera pourvu par un intérimaire du service remplacement du Centre de Gestion en attendant le recrutement d'un titulaire au lieu du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe.
- Le poste de communication sera pourvu par un contrat sur vacance temporaire d'emploi sur un grade d'adjoint administratif au lieu du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, décident de :

- Adopter les postes sur les grades tels que définis ci-dessus
- Valider la modification du tableau des effectifs en conséquence (voir ci-dessous).
- Prendre acte que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020

Cadres d'emplois	Grades	Emplois	T	N	
EMPLOIS PERMANENTS					
Titulaires					
DIRECTION					
Attaché territorial	Attaché	Direction générale services	TC	0	
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	Direction générale services	TC	1	
SERVICES ADMINISTRATIFS					
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 2ème classe	Comptabilité	TC	1	Intérimaire CDG
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2ème classe	Urbanisme	TC	1	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif Principal 1ère classe	Communication	TNC	0	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif Principal 2ème classe	Accueil / Etat civil	TC	1	
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Agence postale / CCAS / Elections	TNC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Principal 1ère classe	Entretien bâtiments	TC	1	
Adjoint du patrimoine	Adjoint patrimoine Principal 1ère classe	Médiathèque/Ludothèque	TC	1	
SERVICES TECHNIQUES					
Technicien territorial	Technicien Principal 1ère classe	Direction services techniques	TC	1	
Agent de maitrise territorial	Agent de maitrise	Responsable bâtiment	TC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Principal 1ère classe	Responsable voirie	TC	1	
Adjoint technique territorial	Agent de maitrise	Responsable espaces verts	TC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Agent polyvalent voirie/littoral	TC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Territorial	Agent polyvalent/espaces verts	TC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Territorial	Agent polyvalent/espaces verts	TC	1	
SERVICES ECOLE / RESTAURANT SCOLAIRE					
Adjoint d'animation territorial	Adjoint animation Principal 2ème classe	Ecole primaire	TC	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 1ère classe	Ecole maternelle	TC	1	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique Principal 1ère classe	Restaurant scolaire	TC	1	
POLICE MUNICIPALE					
Agent de police principal	Brigadier Chef Principal	Agent PM	TC	1	
EMPLOIS PERMANENTS					
Contractuels					
SERVICES ADMINISTRATIFS					
CDD sur vacance temporaire d'emploi	Adjoint administratif	Communication	TNC	1	
SERVICES ECOLE / RESTAURANT SCOLAIRE					
CDD en période scolaire	Adjoint animation	Agent polyvalent école	TNC	1	
				20	
EMPLOIS NON PERMANENTS					
SERVICES TECHNIQUES					
Contractuels en contrat privé					
Contrat CUI/CAE		Agent polyvalent/chemins	TC	1	
Apprenti Polyvalence bâtiments		Agent polyvalent voirie/bâtiment	TC	1	
Apprenti Espaces verts		Agent polyvalent voirie/EV	TC	1	
				3	
Contractuels en remplacement de titulaires indisponibles					
CDD en période annuelle	Adjoint administratif	Médiatheque /AP/Ecole	TNC	1	
Contractuels pour besoins saisonniers					
CDD en période estivale	Maitres Nageurs Sauveteurs	Plages	TC	8	
CDD en période estivale	ATPM/ASVP	Police municipale	TC	1	
CDD en période estivale	Adjoint administratif	Médiathèque/Ludothèque	TNC	1	
CDD en période estivale	Adjoint administratif	Cale Port Deun	TC	2	
CDD en période estivale	Adjoint technique	Nettoyage des plages	TNC	4	
CDD en période annuelle	Adjoint technique	Agent polyvalent voirie/EV	TC	1	
				21	

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

La commune a décidé, par délibération en date du 16 octobre 2014, l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole. Elle a été renouvelée par délibération du 5 novembre 2019. La ligne de trésorerie arrive à échéance le 13 décembre 2020.

Il est proposé de la renouveler à hauteur de 250 000 € comme l'année précédente selon les caractéristiques suivantes :

Ouverture de crédit de trésorerie

Commune de ST PHILIBERT

Plafond : 250 000 €

Durée : 1 an

**Intérêts payables trimestriellement
par débit d'office**

**Montant minimum des tirages
et remboursements : 5.000€**

Mise à disposition des fonds à la demande de l'emprunteur par
Crédit d'Office
(demande à J- 2 avant 12 h pour un crédit en J)

**TAUX : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,12 %
base de calcul exact / 365 j**

INDEX Septembre 2019 : - 0,492 %

soit un taux variable de 0,63 %
(taux flooré le jour de l'édition du contrat)

Commission d'engagement : NEANT

Frais de mise en place : 0,25 %

Commission de non Utilisation : NEANT

Possibilité de consolider en moyen ou long terme
au moment choisi par vos soins et par tranches

Proposition sous réserve d'accord par notre comité des prêts
Validité de la proposition : 15/11/2020

Le taux variable proposé (0,63%) est inférieur au taux proposé l'année dernière (0,80%).

A l'issue de cet exposé, les membres du Conseil Municipal, par un vote à l'unanimité, approuvent le renouvellement, pour une durée d'un an à compter du 14 décembre 2020 et pour un montant de 250 000 € maximum, de la ligne de trésorerie accordée par le Crédit Agricole.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

• GESTION DES EAUX PLUVIALES : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La commune a lancé une consultation auprès de cabinet d'études pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain sur la commune. Les prestations sont les suivantes :

- Collecte des données et préparation de terrain
- Mise à jour du plan des réseaux d'eaux pluviales
- Plan d'action communal

Le montant de l'étude est de 26 300 € HT selon le devis signé avec B3E.

• ASSURANCES DE LA COMMUNE : VALIDATION DES PRESTATAIRES ANNEES 2021-2024

La commune a collaboré avec le cabinet DELTA CONSULTANT, maitre d'ouvrage délégué, pour lancer une consultation auprès de compagnies pour la renégociation de ses contrats d'assurances pour les années 2021 à 2024.

Les lots concernés sont :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : Protection juridique – Protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 4 : Véhicules à moteur – Auto collaborateurs en mission
- Lot 5 : Assurance des bateaux et risques annexes

Le cabinet préconise le choix suivant et les membres du Bureau ont décidé de suivre son avis.

☒ SIMULATION 3 ↳ idem simulation 1 – sauf ↳ LOT 4 VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES Option 2 (franchise 500 €)		
▶ LOT 1 – DOMMAGES AUX BIENS ☒ GARANTIES DE BASE [franchise g ^{nc} : 500 € (option 2)] ☒ PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S) ↳ néant	SMACL	: 6077.04 €
▶ LOT 2 – RESPONSABILITE CIVILE ☒ GARANTIES DE BASE [franchise g ^{nc} : NEANT (option 1)] ☒ PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S) ↳ NEANT	SMACL	: 8793.69 €
▶ LOT 3 – PROTECTION JURIDIQUE ☒ GARANTIES DE BASE ↳ prise en charge des honoraires d'avocats dans la limite du barème contractuel de l'assureur	SMACL	: 3696.38 €
▶ LOT 4 – VEHICULES A MOTEUR ☒ GARANTIES DE BASE ↳ franchise INC/VOL/DTA : 500 € (option 2) ☒ PRESTATION(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S) ↳ AUTO-COLLABORATEURS EN MISSION	GROUPAMA	: 3866.96 €
▶ LOT 5 – BATEAUX ET RISQUES ANNEXES GARANTIES DE BASE	SMACL	: 157.45 €
TOTAL BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL		: 22591.52 €
appels de cotisations 2020	: 19 854.54 €	} Δ = +2736.98 € (+13.78%)
appels de cotisations 2021	: 22591.52 €	

• PHOTOCOPIEURS MAIRIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE LOCATION-MAINTENANCE 2020-2024

Le marché de location-maintenance des copieurs de la Mairie conclu avec GENERALE DE BUREAUTIQUE arrivant à échéance le 30 novembre 2020, une consultation a été lancée. 3 entreprises ont déposé une offre.

Après étude de celles-ci, il a été décidé de retenir l'offre faite par BAC56 (XEROX Vannes) :

- Contrat actuel GENERALE DE BUREAUTIQUE
 - o 2 copieurs RICOH 45 pages/minutes : 248 €HT/mois
 - o Coût copie NB : 0,0061 €HT/page
 - o Coût copie COULEUR : 0,061 €HT/page
- Nouveau contrat BAC56
 - o 2 copieurs XEROX 45 pages/minutes (dont 1 avec module de finition « pliage-livre ») : 200 €HT/mois
 - o Coût copie NB : 0,0029 €HT/page
 - o Coût copie COULEUR : 0,029 €HT/page

Les sujets à soumettre au conseil municipal étant épuisés, la séance est levée à 19H45.

LE MAIRE,
François LE COTILLEC



